

# SANTÉ

## ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG  
Centre national de gestion

### **Arrêté du 9 février 2012 établissant la liste des élèves directeurs et élèves directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux à l'École des hautes études en santé publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

NOR : ETSN1230098A

La directrice générale du Centre national de gestion,  
Vu l'article L. 6141-1 du code de la santé publique ;  
Vu le code de l'action sociale et des familles ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2001-1937 du 26 décembre 2007 relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté n° 77-812 du 13 juillet 1977 relatif au régime de sécurité sociale des agents stagiaires des départements, des communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel et commercial ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2007 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu la liste des candidats définitivement admis aux concours d'admission au cycle de formation des élèves directeurs organisé par l'École des hautes études en santé publique pour l'accès aux emplois de personnel de direction des établissements mentionnés aux 2° à 6° de l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée dans les établissements mentionnés au 1° de l'article 2 de la même loi et figurant sur une liste et aux emplois, en qualité de directeur adjoint dans les établissements mentionnés aux 1° et 7° de l'article 2 de la même loi,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés élèves directeurs et élèves directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux à l'École des hautes études en santé publique à compter du 1 janvier 2012 et rémunérés à compter de cette date sur la base de l'indice brut 419 sans préjudice des dispositions susceptibles de leur être appliquées en matière d'indemnités compensatrices les personnels ci-après désignés :

Mlle ABLAIN Élise.  
Mlle ANDRE Caroline.  
Mlle APFFEL Camille.  
M. AVRIL Jean-François.  
Mlle BACCI Audrey.  
M. BARBOSA Guillaume.  
Mlle BEAUMONT Anne.  
M. BENOIT Christophe.

M. BENSMINA Amar.  
Mlle BERTHET Anne-Cécile.  
Mlle BERTIN Aude.  
Mlle BESSE Juliette.  
Mlle BLOCH Prunelle.  
Mlle BOREUX Céline.  
M. BOSQUE Clément.  
Mlle BOUTET Magali.  
Mme BRUEL Sophie.  
Mme CADOREL Marine.  
Mlle CHAPELLE Mathilde.  
Mme CHAUVET Claire.  
M. CHERUBIN Alexis.  
M. CLAP Frédéric.  
M. COMPARIN Christophe.  
Mlle COUTHURES Anne-Laure.  
Mlle CROGNIER Marine.  
Mlle DEFORGE Charline.  
Mlle DEL CAMPO Jocelyne.  
M. DESIX Christophe.  
M. DUPAIN Julien.  
Mlle EUDIER Violaine.  
M. FLUCK Guillaume.  
Mlle FOUCHE Véronique.  
Mlle FRELAUT Laetitia.  
Mlle FREYCHE Caroll.  
Mlle GAUTIER Sandrine.  
M. GAVARA Pierre.  
M. GIBON Henri.  
M. GLIERE Régis.  
Mlle GOUNAUD Hélène.  
Mme HARDY Marie-Estelle.  
M. JANSSEN Jimmy.  
Mlle JOSLET Marine.  
Mlle KEIFLIN Laura.  
Mlle LAMY Hélène.  
Mme LARUEE Patricia.  
Mlle LE FLOCH Michèle.  
M. LEGER Christophe.  
Mlle LE PICHON Jill Mélissa.  
M. LE ROLLAND Kévin.  
Mlle LOUBET Laurence.  
Mme MALLAISY Aude.  
Mme MANSOURI Solène.  
Mlle MARSÀ Hélène.  
Mlle MATHIOT Marilou.  
Mlle MONDESERT Dorothée.  
M. MORNON Florian.  
Mlle MUNCH Erell.  
Mme NICOISE Elsa.  
Mlle NOUICER Sonia.  
Mlle OZENFANT Émily.  
Mme PERETTI Élisabeth.  
M. PERRIN Thierry.  
Mlle PEYNOT Céline.  
M. RACON Philippe.  
M. RAULT Anthony.  
Mme RICHARD Anne (report 2010).  
Mlle RIGAUD Cécile.  
Mlle ROUQUETTE Ariane.  
M. ROUSSILLON Thierry.  
Mlle SIDRAN Charlotte.  
Mlle SPYCHALA Chloé.

M. STIVAL Aurélien.  
Mlle STREIFF Caroline.  
M. TENEZE Bertrand.  
Mlle TEYSSEYRE Carole.  
Mme VERMEERSCH Murielle.

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 février 2012.

*La directrice générale  
du Centre national de gestion,*  
D. TOUPILLIER